

NOMENCLATURE : 09.01

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221116-DLB3_16112022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2022

ACCUEIL DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DUO
DAY

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a comme principaux objectifs :

- De promouvoir de nouveaux droits
- De faciliter l'accompagnement des personnes handicapées
- Et de favoriser leur participation à la vie de la cité.

Le dispositif DuoDay vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, et est l'occasion de communiquer, de mettre en avant les acteurs impliqués et faciliter les prises de paroles.

Une collectivité accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire, avec au programme de cette journée, la découverte du métier, participation active, immersion dans le monde du travail. Cette journée d'immersion organisée chaque année a pour objectif de faciliter leur insertion dans l'emploi et créer de nouvelles opportunités professionnelles.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

⇒ à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour l'accueil des stagiaires

⇒ signer tout document relatif à ce dispositif : conventions conclues avec les organismes. (A.P.E.I, Association de Parents d'Enfants Inadaptés ou tout autre établissement).

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

Sophie JACKOWSKI

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 17 NOVEMBRE 2022

=====

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022 – 18H00

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 9 novembre 2022.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, MM. CECAK et OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, MM. DAUBRESSE et REAL, Mmes MASSET et BRASSART, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBE et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET.

Etaient excusés : Mme LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. DUCASTEL et Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ et BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JACKOWSKI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.